



www.csmf.org

CSMF Jeunes Médecins

79, rue de Tocqueville

75017 PARIS

Tél 01 43 18 88 02

Contacts presse :

Dr. Yannick FREZET – 06 62 49 90 50

Dr Mickael RIAHI – 01 42 08 76 15

Dr Julie MAZET – 06 84 36 43 47

Communiqué de presse

Le 23 mai 2016

Loi accessibilité : programme-t-on la mort des cabinets libéraux ?

A l'heure où l'on parle de la désertification médicale, fruit du numerus clausus en médecine et de la mauvaise reconnaissance par l'Etat de la médecine libérale depuis de trop nombreuses années, les pouvoirs publics préparent-ils le coup fatal à porter à la médecine libérale dans les centres villes ?

La loi sur l'accessibilité des locaux a de grandes chances de créer une désertification majeure de nombreux hyper centres villes. Sans bien évidemment remettre en question la nécessaire accessibilité aux personnes souffrant de handicap, l'application étroite de la loi pose des problèmes majeurs dans certaines situations particulières.

Si les médecins déjà installés ont pu obtenir quelques dérogations, celles-ci ne seront pas accessibles aux primo-installants. De ce fait, si un jeune médecin a la volonté de s'installer il pourrait y renoncer devant la difficulté de trouver un local répondant aux normes exigées et le coût élevé des rénovations à entreprendre.

L'Etat a accordé une exception à cette règle à la SNCF et la RATP.

Pourquoi l'Etat fait-il une politique de deux poids-deux mesures ?

La santé des français a-t-elle donc si peu d'importance aux yeux du gouvernement pour qu'on veuille à ce point amplifier le problème de l'installation des médecins ? Paris va-t-il devenir un désert médical, vu le coût de l'immobilier ?

La CSMF JM demande que l'Etat prenne ses responsabilités sur ce sujet, et accorde aux cabinets médicaux libéraux les moyens nécessaires d'adaptation aux normes d'accessibilité ou de mettre à disposition des locaux adaptés. La santé des français le vaut bien.